

Bail avec Sky Shops

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LA DÉCISION DU CANADA CONCERNANT LE CONGRÈS DE L'ONU SUR LA PRÉVENTION DU CRIME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je demande la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question très urgente. Il s'agit des troublantes allégations contenues dans le dernier numéro de *The Canadian Magazine* et concernant le rôle de l'exécutif d'un autre pays dans la décision du Canada relativement au cinquième Congrès de l'ONU sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. L'accusation prenant plus de gravité du fait que l'auteur, M. Noel Moore, était le porte-parole officiel de l'ONU pour le congrès, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre, voyant avec inquiétude toute attaque contre la souveraineté canadienne dans le domaine de la politique étrangère, invite le secrétaire d'État aux affaires extérieures à trouver une occasion prochaine de faire une déclaration complète à la Chambre sur les allégations d'un représentant expérimenté des Nations Unies, qui met en doute l'autonomie d'action et de décision du Canada au sujet de la tenue du cinquième congrès de l'ONU sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AÉROPORTS**DEMANDE DE SUSPENSION DU BAIL CONCÉDÉ À SKY SHOPS EXPORT LIMITED À DORVAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente et de pressante nécessité. Il s'agit du bail que Sa Majesté a signé avec la société Sky Shops Export Limited et par lequel elle accorde à cette entreprise et à ses agents la concession exclusive d'une boutique hors-douane à l'Aéroport international de Montréal situé à Dorval. L'affaire est urgente et de nécessité pressante du fait que la date de renouvellement du bail tombe le 1^{er} décembre 1975. Elle doit intéresser la Chambre, le Parlement et le gouvernement en raison de ce que, peu avant que le gouvernement n'autorise le bail, le sénateur Louis de G. Giguère, qui faisait alors, et qui fait encore partie du Parlement, avait acquis des actions dans la compagnie en question pour les céder par la suite, à peine le bail avait-il été autorisé, et réaliser un profit très considérable.

Des voix: Oh!

M. MacKay: Je propose donc, avec l'appui du député de York-Sunbury:

Que le gouvernement modifie, résilie ou suspende le bail autorisant Sky Shops Export Limited à exploiter une boutique hors-douane à l'Aéroport international de Montréal situé à Dorval, bail devant entrer en vigueur le 1^{er} décembre 1975, jusqu'à ce que les négociations qui ont

[M. l'Orateur.]

précédé la signature de ce bail par le gouvernement et le rôle que le sénateur Giguère peut y avoir joué aient fait l'objet d'une enquête et d'un rapport indépendants.

M. l'Orateur: La motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

* * *

L'ÉDITION**DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE PAIEMENT DE DIVIDENDES DE «TIME CANADA» À LA MAISON MÈRE AMÉRICAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je tiens moi aussi à prendre la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme le magazine *Time* du Canada a, en 1973 et en 1974, payé deux fois plus de dividendes à la société mère Time Inc. des États-Unis qu'il n'a en fait réalisé de profits—pratique de toute évidence destinée à tirer le plus d'argent possible de la société canadienne—et étant donné que les dispositions du bill C-58, dont, présume-t-on, la Chambre sera à nouveau saisie un jour, s'appliquent au comportement de la société Time, je demande à proposer, appuyé par le député de Brant:

Que la Chambre enjoigne le gouvernement d'instituer une enquête approfondie sur tous les faits entourant le paiement de dividendes à la société mère américaine par la société Time du Canada, et d'en faire connaître les résultats aux députés le plus tôt possible.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, la motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AÉROPORTS**DORVAL—DEMANDE DE SUSPENSION DU BAIL CONCÉDÉ À SKY SHOPS EXPORT LIMITED**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne une question dont je l'ai déjà informé et que j'ai l'intention de soumettre sous forme de pétition au cours de l'après-midi. Le ministre est-il au courant de toutes les circonstances du renouvellement du bail de Sky Shops Export Limited à Dorval et s'engagera-t-il à surseoir au renouvellement de ce bail jusqu'à ce qu'il soit tout à fait convaincu qu'il a été obtenu selon la procédure régulière?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je ne suis pas certain de pouvoir affirmer catégoriquement que je suis parfaitement au courant des circonstances de quoi que ce soit, mais je suis heureux de dire au député que j'ai pris connaissance de la question relative à l'original du bail